

SIXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 29 AVRIL 2020
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 19 JUILLET 2019



CREDIT SUISSE AG

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE

Le présent supplément en date du 29 avril 2020 (le "**Sixième Supplément**") constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base (le "**Prospectus de Base**") en date du 19 juillet 2019, visé le 19 juillet 2019 par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") sous le numéro 19-384, relatif au programme d'émission de titres de créance (le "**Programme**") de Credit Suisse AG ("**CS**" ou "**l'Emetteur**"), le premier supplément (le "**Premier Supplément**") en date du 29 août 2019, visé le 29 août 2019 par l'AMF sous le numéro 19-415, le deuxième supplément (le "**Deuxième Supplément**") en date du 6 décembre 2019, visé le 6 décembre par l'AMF sous le numéro 19-564, le troisième supplément (le "**Troisième Supplément**") en date du 16 janvier 2020, visé le 16 janvier 2020 par l'AMF sous le numéro 20-010, le quatrième supplément (le "**Quatrième Supplément**") en date du 5 février 2020, visé le 5 février 2020 par l'AMF sous le numéro 20-32 et le cinquième supplément (le "**Cinquième Supplément**") en date du 3 avril 2020, visé le 3 avril 2020 par l'AMF sous le numéro 20-123. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Sixième Supplément.

Le Prospectus de Base, le Premier Supplément, le Deuxième Supplément, le Troisième Supplément, le Quatrième Supplément, le Cinquième Supplément et le Sixième Supplément constituent un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Le présent Sixième Supplément a été déposé auprès de l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général.

Ce Sixième Supplément au Prospectus de Base a été préparé conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF.

Objet du Supplément

Ce Supplément a pour objet :

- (a) d'apporter certaines modifications à l'élément B.12 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma du Prospectus de Base, afin (i) d'inclure les informations financières clés de l'Emetteur pour la période close au 31 mars 2020, et (ii) de modifier corrélativement la déclaration relative à l'absence de changement significatif dans la situation financière de l'Emetteur ;
- (b) d'incorporer par référence (i) le Formulaire 6-K en date du 9 avril 2020 et (ii) le Formulaire 6-K en date du 23 avril 2020 (tels que ces formulaires sont définis ci-dessous) au Prospectus de Base et d'apporter quelques modifications aux tables de concordance ; et
- (c) de modifier certaines informations relatives à l'Emetteur dans la section intitulée "Informations Générales" dans le Prospectus de Base.

Une copie de ce Sixième Supplément sera publiée sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (<https://derivative.credit-suisse.com/>). Des copies pourront notamment être obtenues au siège social de l'Emetteur et dans les établissements désignés des Agents Payeurs.

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que le présent Sixième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation durant au moins deux jours de négociation après publication du supplément, soit jusqu'au 4 mai 2020.

A l'exception de ce qui figure dans ce Sixième Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'affecter l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans ce Sixième Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Sixième Supplément au Prospectus de Base prévaudront.

SOMMAIRE

1.	<i>Modifications apportées aux éléments B.12 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma du Prospectus de Base</i>	4
2.	<i>Incorporation des informations par référence dans le Prospectus de Base et modifications des tables de concordance</i>	6
3.	<i>Modifications apportées à la section "Informations Générales" du Prospectus de Base :</i>	28

Informations à intégrer

1. *Modifications apportées aux éléments B.12 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma du Prospectus de Base*

L'élément B.12 du Résumé figurant aux pages 10 à 11 et du Résumé de l'Emission Pro Forma figurant aux pages 463 à 464 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

"B.12 Informations financières clés ; absence de changement significatif défavorable et description des changements significatifs dans la situation financière de l'Emetteur:	Les comptes consolidés de CS sont préparés conformément aux principes comptables généraux reconnus aux Etats-Unis. Les comptes de CS ne sont pas préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).		
	Les tableaux ci-dessous présentent le résumé des informations relatives à CS qui découlent des bilans consolidés audités de CS au 31 décembre 2019 et 2018 et des comptes de résultats consolidés audités de CS pour chaque année pour la période de deux ans, close au 31 décembre 2019, ainsi que des bilans consolidés simplifiés non audités de CS au 31 mars 2020 et des comptes de résultats consolidés simplifiés non audités de CS pour des périodes de trois mois closes au 31 mars 2020 et 31 mars 2019		
	Informations extraites du compte de résultat consolidé de CS		
	<i>En millions CHF</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre (audité)</i>	
		2019	2018
	<i>Chiffre d'affaires net</i>	22,686	20,820
	<i>Provision pour pertes de crédit</i>	324	245
	<i>Total des charges d'exploitation</i>	17,969	17,719
	<i>Résultat/(pertes) avant impôts</i>	4,393	2,856
	<i>Charge d'impôts</i>	1,298	1,134
<i>Résultat net/(pertes)</i>	3,095	1,722	
<i>Résultat net/(pertes), part des intérêts minoritaires</i>	14	(7)	
<i>Résultat net/(pertes) distribuable aux actionnaires</i>	3,081	1,729	
<i>En millions CHF</i>	<i>Période de trois mois se terminant au 31 mars (non audités)</i>		
	2020	2019	
<i>Chiffre d'affaires net</i>	5,785	5,435	

		<i>Provision pour pertes de crédit</i>	568	81
		<i>Total des charges d'exploitation</i>	4,124	4,363
		<i>Résultat avant impôts</i>	1,093	991
		<i>Charge d'impôts</i>	(126)	362
		<i>Résultat net</i>	1,219	629
		<i>Résultat net/(pertes), part des intérêts minoritaires</i>	6	3
		<i>Résultat net distribuable aux actionnaires</i>	1,213	626
Informations extraites du bilan consolidé de CS				
		<i>En millions CHF</i>	<i>31 mars 2020 (non audités)</i>	<i>31 décembre 2019 (audités)</i>
		Total de l'actif	835,796	790,459
		Total du passif	783,838	743,696
		Total des fonds propres distribuables aux actionnaires	51,282	46,120
		Intérêts minoritaires	676	643
		Total des fonds propres	51,958	46,763
		Total bilan	835,796	790,459
		<p>En dehors de l'incertitude relative à l'impact du virus Covid-19 mentionnée dans l'élément D.2 du Résumé et du Résumé de l'Emission Pro Forma tels que modifiés par le Cinquième Supplément, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de CS et de ses filiales consolidées depuis le 31 décembre 2019.</p> <p>Il n'y a eu aucun changement significatif concernant la situation financière de l'Emetteur et de ses filiales consolidées depuis le 31 mars 2020."</p>		

2. ***Incorporation des informations par référence dans le Prospectus de Base et modifications des tables de concordance***

Ce Sixième Supplément incorpore par référence dans le Prospectus de Base :

- i. le Formulaire 6-K de Credit Suisse Group AG ("**CSG**") et de CS qui a été déposé auprès de la *United States Securities and Exchange Commission* (la "**SEC**") le 9 avril 2020 (le "**Formulaire 6-K du 9 avril 2020**"), qui comprend un communiqué de presse concernant la proposition du Conseil d'Administration d'ajuster les dividendes distribués aux actionnaires, résolution devant être votée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2020 ; et
- ii. le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 23 avril 2020 (le "**Formulaire 6-K du 23 avril 2020**"), qui contient en annexe le Rapport Financier du 1er Trimestre de Credit Suisse (le "**Rapport Financier du 1er Trimestre 2020 de Credit Suisse**").

Ainsi, la liste des documents incorporés par référence présentée en page 88 du Prospectus de Base, laquelle a été complétée à l'occasion notamment du Sixième Supplément, est entièrement supprimée et remplacée par la liste suivante :

- (a) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la "**SEC**") le 22 mars 2019 (le "**Formulaire 6-K du 22 mars 2019**"), qui contient un communiqué de presse précisant les propositions à soumettre à l'Assemblée générale annuelle de CSG ;
- (b) le Formulaire 20-F de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 22 mars 2019 (le "**Formulaire 20-F du 22 mars 2019**"), qui contient le Rapport Annuel 2018 de Credit Suisse (le "**Rapport Annuel 2018 de Credit Suisse**") en annexe ;
- (c) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 24 avril 2019 (le "**Formulaire 6-K du 24 avril 2019**"), qui contient le premier Rapport trimestriel 2019 en annexe ;
- (d) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 26 avril 2019 (le "**Formulaire 6-K du 26 avril 2019**") qui contient le communiqué de presse concernant les résultats de l'Assemblée Générale Annuelle de CSG du 26 avril 2019 ;
- (e) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 3 mai 2019 (le "**Formulaire 6-K du 3 mai 2019**") qui contient le Rapport financier du 1er Trimestre 2019 de Credit Suisse (le "**Rapport Financier du 1er Trimestre de Credit Suisse**") en annexe ;
- (f) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 2 juillet 2019 (le "**Formulaire 6-K du 2 juillet 2019**") qui contient le communiqué de presse annonçant les changements affectant le Directoire de CSG et de CS ;
- (g) le Formulaire 6-K de CSG et de CS déposé auprès de la SEC le 31 juillet 2019 (le "**Formulaire 6-K du 31 juillet 2019**") qui contient en annexes (a) le Rapport financier du 2ème Trimestre 2019 de Credit Suisse (le "**Rapport Financier du 2ème Trimestre 2019 de Credit Suisse**"), et (b) les états financiers du 1er semestre 2019 de Credit Suisse AG, (les "**Etats Financier du 1er Semestre 2019 de Credit Suisse AG**") à l'intérieur desquels figurent des informations non auditées de CS pour les six mois se terminant au 30 juin 2019 ;
- (h) le Formulaire 6-K de CSG et de CS déposé auprès de la SEC le 1er octobre 2019 (le "**Formulaire 6-K du 1er octobre 2019**"), qui comprend un communiqué de presse contenant la déclaration du Conseil d'Administration de CSG concernant les résultats d'une enquête sur l'observation d'Iqbal Khan et les changements apportés au Directoire de CSG et CS ;
- (i) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 2 octobre 2019 (le "**Formulaire 6-K du 2 octobre 2019**"), qui comprend un communiqué de presse annonçant les résultats de l'analyse effectuée par CSG relativement au choix de la devise utilisée pour la présentation des comptes ;

- (j) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 30 octobre 2019 (le "**Formulaire 6-K du 30 octobre 2019**"), qui contient en annexe le Rapport Financier du 3ème Trimestre de Credit Suisse (le "**Rapport Financier du 3ème Trimestre 2019 de Credit Suisse**") ;
- (k) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 12 novembre 2019 (le "**Formulaire 6-K en date du 12 novembre 2019**") qui comprend un communiqué de presse annonçant des changements affectant le Directoire de CSG et de CS ; et
- (l) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 11 décembre 2019 (le "**Formulaire 6-K du 11 décembre 2019**") qui comprend un communiqué de presse relatif à la présentation faite à l'occasion de la journée de l'investisseur (*Investor Day*) ;
- (m) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 20 décembre 2019 (le "**Formulaire 6-K du 20 décembre 2019**") qui comprend un communiqué de presse relatif à la modification du traitement comptable de la participation de Credit Suisse dans SIX Group AG ;
- (n) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 3 février 2020 (le "**Formulaire 6-K du 3 février 2020**") qui comprend un communiqué de presse concernant la proposition de nomination par le Conseil d'Administration de CSG de Richard Meddings comme nouveau membre non exécutif du Directoire lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2020 ;
- (o) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 7 février 2020 (le "**Formulaire 6-K du 7 février 2020**"), qui comprend un communiqué de presse concernant la démission de Tidjane Thiam, du poste de Directeur Général de CSG et de CS, ainsi que la nomination de Thomas Gottstein comme nouveau Directeur Général de CSG et de CS, depuis le 14 février 2020, ainsi que d'autres changements au sein du Directoire ;
- (p) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 13 février 2020 (le "**Formulaire 6-K du 13 février 2020**"), qui contient en annexe le Rapport Financier du 4ème Trimestre de Credit Suisse (le "**Rapport Financier du 4ème Trimestre 2019 de Credit Suisse**") ; et
- (q) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 19 mars 2020 (le "**Formulaire 6-K du 19 mars 2020**"), qui comprend un communiqué de presse concernant l'évaluation de l'impact de la situation actuelle lié au COVID-19 ;
- (r) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 25 mars 2020 (le "**Formulaire 6-K du 25 mars 2020**") qui comprend un communiqué de presse concernant les propositions pour l'assemblée générale annuelle de Credit Suisse Group AG ;
- (s) le Formulaire 20-F de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 25 mars 2020 (le "**Formulaire 20-F du 25 mars 2020**"), qui contient le Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse (le "**Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse**") ; et
- (t) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 9 avril 2020 (le "**Formulaire 6-K du 9 avril 2020**"), qui comprend un communiqué de presse concernant la proposition du Conseil d'Administration d'ajuster les dividendes distribués aux actionnaires, résolution devant être votée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2020 ; et
- (u) le Formulaire 6-K de CSG et CS déposé auprès de la SEC le 23 avril 2020 (le "**Formulaire 6-K du 23 avril 2020**"), qui contient en annexe le Rapport Financier du 1er Trimestre de Credit Suisse (le "**Rapport Financier du 1er Trimestre 2020 de Credit Suisse**").

Par ailleurs, les tableaux ci-dessous indiquent les pages pertinentes pour les informations incorporées par référence :

- i. La "Table de Concordance - Informations à fournir conformément à l'Annexe XI Du Règlement (CE) N° 809/2004 de la Commission (la "Table de Concordance Annexe 11")" figurant aux pages 88 à 91 du Prospectus de Base est modifiée par l'ajout [en bleu](#) des informations suivantes :

Rubriques de l'Annexe XI du Règlement n° 809/2004 sur les informations à inclure au minimum dans le document d'enregistrement propre aux banques		Page(s) du fichier PDF
3.	Facteurs de risques	
3.1	Mettre en évidence, dans une section intitulée "facteurs de risque", les facteurs de risque pouvant altérer la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent ses titres à l'égard des investisseurs.	Pages 7 et 68 à 77 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Pages 61 à 70 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
4.	Informations concernant l'Emetteur	
4.1	Histoire et évolution de l'Emetteur	Pages 7 et 41 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Page 30 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
4.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur	Page 212 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Page 198 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
4.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'Emetteur	Page 212 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Page 198 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
4.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'Emetteur, lorsqu'elle n'est pas indéterminée	Page 212 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Page 198 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
4.1.4	Siège social et forme juridique de l'Emetteur,	Page 549 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Pages 198 et 537 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
	Législation régissant les activités de l'Emetteur	Pages 53 à 67, 212 et 594 à 598 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Pages 44 à 60, 198 et 582 à 586 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
	Pays d'origine de l'Emetteur	Page 212 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Page 198 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
	Adresse et numéro de téléphone du siège statutaire de l'Emetteur (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire)	Page 212 et 610 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Pages 198 et 598 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020

4.1.5	Tout évènement récent propre à l'Emetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	
5.	Aperçu des activités	Pages 80 à 134 et 259 à 286 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Pages 3 à 5 du Formulaire 6-K du 19 mars 2020 Pages 72 à 124 et 246 à 273 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
5.1	Principales activités	Pages 6 à 7 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Pages 30 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
5.1.1	Description des principales activités de l'Emetteur, mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis	Pages 36 à 52 et 80 à 82 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Page 18 du Formulaire 6-K du 31 juillet 2019 Page 12 du Formulaire 6-K du 30 octobre 2019 Pages 3 à 9 du Formulaire 6-K du 11 décembre 2019 Pages 30 à 43 et 72 à 74 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
5.1.2	Indication des éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'Emetteur concernant sa position concurrentielle	Non Applicable
5.1.3	Description sommaire des principaux marchés sur lesquels opère l'Emetteur	Pages 36 à 52 et 80 à 82 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Pages 30 à 43 et 72 à 74 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
5.1.4	Indication des éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'Emetteur concernant sa position concurrentielle	Non Applicable
6.	Organigramme	
6.1	Si l'Emetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'Emetteur	Pages 7, 93 et 549 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Pages 76 et 197 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
6.2	Si l'Emetteur est dépendant d'autres entités du groupe, ce fait doit être clairement stipulé, et le lien de dépendance expliqué	
7.	Informations sur les tendances	

7.1	<p>Fournir une déclaration attestant qu'aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur, depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés</p> <p>Si l'Emetteur n'est pas en mesure de fournir une telle déclaration, communiquer les détails de la détérioration significative qui est survenue</p>	
7.2	<p>Informations relatives à toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours</p>	
8.	Prévisions ou Estimations du Bénéfice	Non Applicable
9.	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance	
9.1	<p>Noms, adresses et fonctions, au sein de l'Emetteur, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors desdites fonctions lorsque ces activités sont significatives par rapport à celles exercées au sein de l'Emetteur:</p> <p>a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;</p> <p>b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions</p>	<p>Pages 7, 9, 210 à 213 et 219 à 251 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019</p> <p>Pages 3 à 4 et 6 du Formulaire 6-K du 22 mars 2019</p> <p>Page 4 du Formulaire 6-K du 26 avril 2019</p> <p>Page 10 du Formulaire 6-K du 3 mai 2019</p> <p>Page 3 du Formulaire 6-K du 2 juillet 2019</p> <p>Page 31 du Formulaire 6-K du 31 juillet 2019</p> <p>Page 2 à 4 du Formulaire 6-K du 1er octobre 2019</p> <p>Page 25 du Formulaire 6-K du 30 octobre 2019</p> <p>Pages 3 à 4 du Formulaire 6-K du 12 novembre 2019</p> <p>Page 3 du Formulaire 6-K du 3 février 2020</p> <p>Pages 3 à 5 du Formulaire 6-K du 7 février 2020</p> <p>Page 14 du Formulaire 6-K du 13 février 2020</p> <p>Pages 3 à 6 du Formulaire 6-K du 25 mars 2020</p> <p>Pages 196 à 200 et 206 à 240 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020</p>

9.2	Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'Emetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 9.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite	
10.	Principaux Actionnaires	
10.1	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Emetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive	Pages 9, 214 à 218 et 549 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Pages 200 à 205 et 537 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
10.2	Description de tout accord, connu de l'Emetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	Non Applicable
11.	Informations Financières Concernant le Patrimoine, la Responsabilité, la Situation Financière ainsi que les Résultats de l'Emetteur	
11.1	Informations financières historiques	Pages 7 à 8, 10 à 14, 16 à 20, 22, 136 à 208, 249 à 250, 289, 291 à 438, 441 à 454, 457, 459 à 538, 541 à 580, 582 à 593 et 600 à 601 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Pages 2 à 6 et 9 à 55 du Formulaire 6-K du 24 avril 2019 Pages 2 à 3, 8, 12 à 52, 54 à 81, 85 et 87 à 163 du Formulaire 6-K du 3 mai 2019 Pages 2 à 10, 16, 19 à 185 et 191 à 253 du Formulaire 6-K daté du 31 juillet 2019 Page 2 du Formulaire 6-K du 2 octobre 2019 Pages 2 à 8, 10 et 13 à 85 du Formulaire 6-K du 30 octobre 2019 Pages 3 à 4 du Formulaire 6-K du 20 décembre 2019 Pages 2 à 7, 9 à 48 du Formulaire 6-K du 13 février 2020 Pages 75 à 79, 84 à 85, 277 à 280, 281 à 421, 427 à 441 et 529 à 567 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020 Page 3 du Formulaire 6-K du 9 avril 2020 Pages 3 à 5, 9 à 46 du Formulaire 6-K du 23 avril 2020
11.2	Etats financiers	
11.3	Audit des informations financières annuelles - Historique	
11.4	Date des dernières informations financières	
11.5	Informations financières intermédiaires et autres	

11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	Pages 157 à 159 du Formulaire 6-K du 3 mai 2019 Pages 411 à 421 du Formulaire 20-F du 22 mars 2019 Pages 175 à 177 du Formulaire 6-K du 31 juillet 2019 Pages 168 à 171 du Formulaire 6-K du 30 octobre 2019 Page 48 du Formulaire 6-K du 13 février 2020 Pages 396 à 407 du Formulaire 20-F du 25 mars 2020
11.7	Changement significatif de la situation financière de l'Emetteur	

- ii. La "Table de Concordance relative aux Informations Incorporées Par Référence concernant CS" figurant aux pages 91 à 96 du Prospectus de Base est modifiée par l'ajout [en bleu](#) des informations suivantes :

Numéro de section	Titre de section	Sous-titre	Page(s) du fichier PDF
Formulaire 6-K du 22 mars 2019			
	Formulaire 6-K		3 à 4 et 6
Formulaire 20-F du 22 mars 2019			
	Formulaire 20-F	Définitions	6
		Sources	6
		Mise en garde concernant les informations prospectives	6
		Partie I	7 à 11
		Partie II	11 à 12
		Partie III	12 à 13
Annexe au Formulaire 20-F du 22 mars 2019 (Rapport Annuel 2018 de Credit Suisse)			
	Indicateurs clés		22
I	Informations sur la Société	Credit Suisse en bref	36 à 37
		Stratégie	38 à 43
		Divisions	44 à 52
		Réglementation et supervision	53 à 67
		Facteurs de risque	68 à 77
II	Analyse des résultats et de la situation financière	Environnement opérationnel	80 à 82
		Credit Suisse	83 à 93
		Swiss Universal Bank	94 à 100
		International Wealth Management	101 à 107
		Asia Pacific	108 à 114
		Global Markets	115 à 117
		Investment Banking & Capital Markets	118 à 120
		Strategic Resolution Unit	121 à 123
		Corporate Center	124 à 125
		Actifs sous gestion	126 à 128
		Principales estimations comptables	129 à 134

III	Trésorerie, Risque, Bilan et Hors bilan	Gestion des liquidités et des financements	136 à 143
		Gestion des capitaux	144 à 163
		Gestion des risques	164 à 204
		Bilan et hors bilan	205 à 208
IV	Gouvernance d'entreprise	Aperçu	210 à 213
		Actionnaires	214 à 218
		Conseil d'Administration	219 à 238
		Directoire	239 à 248
		Informations supplémentaires	249 à 252
V	Rémunération	Système de rémunération	259 à 260
		Gouvernance des rémunérations	261 à 262
		Rémunération du Directoire pour 2018	263 à 270
		Système de rémunération du Directoire pour 2019	271 à 272
		Rémunération du Conseil d'Administration	273 à 276
		Rémunération du Groupe	277 à 285
		Rapport du Commissaire aux Comptes	286
VI	Etats financiers consolidés – Credit Suisse Group	Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant	289
		Etats financiers consolidés, y compris:	291 à 438
		Comptes des résultats consolidés	291
		Etats consolidés du résultat global	291
		Bilans consolidés	292 à 293
		Etats consolidés des variations des capitaux propres	294 à 295
		Etats consolidés des flux de trésorerie	296 à 297
		Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	297
		Notes relatives aux états financiers consolidés, y compris:	298 à 435
		Synthèse des politiques comptables importantes	298 à 306
		Litiges	411 à 421
		Comptes de résultats consolidés simplifiés	425 à 427

		Etats consolidés du résultat global résumés	425 à 427
		Bilans consolidés résumés	428 à 429
		Etats consolidés des flux de trésorerie résumés	430 à 432
		Contrôles et procédures	436
		Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant	437 à 438
VII	Etats financiers de la société mère – Credit Suisse Group	Rapport du commissaire aux comptes	441 à 443
		Etats financiers de la société mère, y compris:	444 à 454
		Compte de résultat	444
		Bilans	444
		Notes relatives aux états financiers	445 à 453
		Proposition d'utilisation du bénéfice au bilan et de la répartition du capital	
VIII	Etats financiers consolidés – Credit Suisse (Bank)	Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant	457
		Etats financiers consolidés, y compris:	459 à 538
		Comptes de résultats consolidés	459
		Etats consolidés du résultat global	459
		Bilans consolidés	460 à 461
		Etats consolidés des variations des capitaux propres	462 à 463
		Etats consolidés des flux de trésorerie	464 à 465
		Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	465
		Notes relatives aux états financiers consolidés	466 à 535
		Contrôles et procédures	536
		Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant	537 à 538
		IX	Etats financiers de la société mère – Credit Suisse (Bank)
Etats financiers de la société mère, y compris:	546 à 580		
Compte de résultat	546		

		Bilans	547
		Opérations hors bilan	547 à 548
		Tableau de variation des capitaux propres	548
		Notes relatives aux états financiers	549 à 578
		Proposition d'utilisation des réserves et du bénéfice au bilan	579
X	Informations supplémentaires	Informations statistiques	582 à 593
		Autres informations	594 à 598
Annexe	Informations sélectionnées sur cinq ans		600 à 601
Formulaire 6-K du 24 avril 2019			
	Formulaire 6-K		
		Note explicative	2
		Déclarations prospectives	2
		Différences entre le Groupe et la Banque	3 à 4
		Banque -Données financières sélectionnées	4 à 5
		Appendice	6
Appendice au Formulaire 6-K du 24 avril 2019 (Publication des résultats du Premier Trimestre 2019 de Credit Suisse)			
	Publication des Résultats du Premier Trimestre 2019	Indicateurs clés	9
		Credit Suisse	10 à 14
		Swiss Universal Bank	15 à 20
		International Wealth Management	21 à 27
		Asia Pacific	28 à 32
		Global Markets	33 à 35
		Investment Banking & Capital Markets	36 à 38
		Corporate Center	39 à 41
		Actifs sous gestion	42
		Indicateurs financiers additionnels	43
		Informations importantes	44
	Appendice		45 à 55
Formulaire 6-K du 26 avril 2019			
	Formulaire 6-K	Communiqué de presse	4

Formulaire 6-K du 3 mai 2019			
	Formulaire 6-K	Note explicative	2
		Déclarations prospectives	2
		Appendices	3
Appendice au Formulaire 6-K du 3 mai 2019 (Rapport du Premier Trimestre 2019 de Credit Suisse)			
	Indicateurs clés		8
	Credit Suisse en un coup d'œil		10
I	Résultats de Credit Suisse	Environnement opérationnel	12 à 14
		Credit Suisse	15 à 22
		Swiss Universal Bank	23 à 28
		International Wealth Management	29 à 35
		Asia Pacific	36 à 40
		Global Markets	41 à 43
		Investment Banking & Capital Markets	44 à 46
		Corporate Center	47 à 49
		Actifs sous gestion	50 à 52
II	Trésorerie, risques, bilan et hors-bilan	Gestion de la liquidité et du financement	54 à 57
		Gestion du capital	58 à 71
		Gestion des risques	72 à 79
		Bilan et hors-bilan	80 à 81
III	Etats financiers simplifiés consolidés – non audités	Rapport du Cabinet d'Expert-Comptable Indépendant	85
		Etats financiers consolidés simplifiés – non audités (comprenant le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés de CSG AG)	87 à 163
		Note sur les états financiers simplifiés consolidés – non audités, y compris la Note 33	94 à 163
		Quelques informations sur les comptes de résultats et bilans consolidés de Credit Suisse AG	160 à 163
Formulaire 6-K du 2 juillet 2019			
	Formulaire 6-K	Communiqué de presse	3

Formulaire 6-K du 31 juillet 2019			
	Formulaire 6-K	Note explicative	2
		Déclarations prospectives	2
		Analyse et perspectives opérationnelles et financières	3 à 7
		Différences entre le Groupe et la Banque	8 à 9
		Etats financiers consolidés simplifiés	9
		Appendices	10
Troisième Appendice au Formulaire 6-K du 31 juillet 2019 (Rapport du 2^{ème} Trimestre 2019 de Credit Suisse)			
		Indicateurs clés	16
		Credit Suisse en bref	18
I	Résultats de Credit Suisse	Résultats de Credit Suisse	19 à 64
		Environnement opérationnel	20 à 22
		Credit Suisse	23 à 33
		Swiss Universal Bank	34 à 39
		International Wealth Management	40 à 46
		Asia Pacific	47 à 52
		Global Markets	53 à 55
		Investment Banking & Capital Markets	56 à 58
		Corporate Center	59 à 61
		Actifs sous gestion	62 à 64
II	Trésorerie, risques, bilan et hors-bilan	Trésorerie, risques, bilan et hors-bilan	65 à 96
		Gestion de la liquidité et du financement	66 à 69
		Gestion des capitaux	70 à 83
		Gestion des risques	84 à 93
		Bilan et hors-bilan	94 à 95
III	Etats financiers consolidés simplifiés – non audités	Etats financiers consolidés simplifiés – non audités	97 à 185
		Notes relatives aux états financiers simplifiés consolidés – non audités,	98
		Rapport du Cabinet d'Expert- Comptable Indépendant	99

		Etats financiers consolidés simplifiés – non audités (comprenant le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés de CSG AG)	101 à 108
		Note sur les états financiers simplifiés consolidés – non audités, y compris la Note 33	109 à 185
		Quelques informations sur les comptes de résultats et bilans consolidés de Credit Suisse AG	178 à 185
Quatrième Appendice au Formulaire 6-K du 31 juillet 2019 (Etats Financiers du 1^{er} Semestre 2019 de Credit Suisse AG			
	Etats Financiers du 1er Semestre 2019 de Credit Suisse AG	Etats Financiers du 1er Semestre 2019 de Credit Suisse AG	191 à 253
		Notes sur les états financiers simplifiés consolidés – non audités	192
		Rapport du Cabinet d'Expert-Comptable Indépendant	193
		Etats financiers consolidés simplifiés de Credit Suisse AG –non audités	195 à 253
		Etats consolidés du résultat global (non audités)	195
		Bilans consolidés (non audités)	196 à 197
		Etats consolidés des flux de trésorerie (non audités)	199 à 200
		Notes relatives aux états financiers simplifiés consolidés – non audités	201 à 253
Formulaire 6-K du 1er Octobre 2019			
	Communiqué de presse	L'ensemble du document, à l'exception des phrases suivantes du communiqué de presse : "Un résumé de la portée et des principales conclusions de l'enquête figure à l'annexe 1 (<i>A summary of the scope and key findings of the investigation is attached in Annex 1.</i>)", "Veuillez trouver le CV de James B. Walker en annexe 2. (<i>Please find the CV of James B. Walker attached in Annex 2.</i>)" et "Pour de plus amples informations sur Credit Suisse, veuillez consulter le site www.credit-suisse.com (<i>Further information about Credit Suisse can be found at www.credit-suisse.com</i>)".	1 à 5
Formulaire 6-K du 2 Octobre 2019			
	Communiqué de presse	L'ensemble du document, à l'exception de l'information contenue dans la section du communiqué de presse intitulée "Credit Suisse Call – Mercredi 2 octobre 2019 (<i>Credit Suisse Call - Wednesday, October 2, 2019</i>)" et la phrase "Pour de plus amples informations sur Credit Suisse,	1 à 6

		veuillez consulter le site www.credit-suisse.com (Further information about Credit Suisse can be found at www.credit-suisse.com)".	
Formulaire 6-K du 30 octobre 2019			
	Formulaire 6-K	Page de couverture	1
		Note explicative	2
		Déclarations prospectives	2
		Différences entre le Groupe et la Banque	3 à 4
		Données financières sélectionnées - Banque	4 à 5
		Appendices	6
Troisième Appendice au Formulaire 6-K du 30 octobre 2019 (Rapport du 3 ^{ème} Trimestre 2019 de Credit Suisse)			
		Page de couverture	9
		Indicateurs clés	10
		Table des matières	11
		Credit Suisse en bref	12
I	Résultats de Credit Suisse	Résultats de Credit Suisse	13 à 58
		Environnement opérationnel	14 à 16
		Credit Suisse	17 à 27
		Swiss Universal Bank	28 à 33
		International Wealth Management	34 à 40
		Asia Pacific	41 à 46
		Global Markets	47 à 49
		Investment Banking & Capital Markets	50 à 52
		Corporate Center	53 à 55
		Actifs sous gestion	56 à 58
II	Trésorerie, risques, bilan et hors-bilan	Trésorerie, risques, bilan et hors-bilan	59 à 88
		Gestion de la liquidité et du financement	60 à 63
		Gestion des capitaux	64 à 76
		Gestion des risques	77 à 86
		Bilan et hors-bilan	87 à 88
III	Etats financiers consolidés	Etats financiers consolidés simplifiés – non audités	89 à 177

simplifiés – non audités	Notes relatives aux états financiers simplifiés consolidés – non audités,	90
	Rapport du Cabinet d'Expert- Comptable Indépendant	91
	Etats financiers consolidés simplifiés – non audités (comprenant le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés de CSG AG)	93 à 177
	Note sur les états financiers simplifiés consolidés – non audités, y compris la Note 33	101 à 177
	Quelques informations sur les comptes de résultats et bilans consolidés de Credit Suisse AG	172 à 177
	Liste d'abréviations	178
	Taux de conversion des devises étrangères	180
	Mise en garde concernant les informations prospectives	181
Formulaire 6-K du 12 novembre 2019		
Communiqué de presse	L'ensemble du document, à l'exception de la phrase suivantes du communiqué de presse : "Pour de plus amples informations sur Credit Suisse, veuillez consulter le site www.credit-suisse.com (Further information about Credit Suisse can be found at www.credit-suisse.com)".	1 à 7
Formulaire 6-K du 11 décembre 2019		
Formulaire 6-K	Page de couverture	1 à 2
	Communiqué de presse	3 à 9
	Signatures	10
Formulaire 6-K du 20 décembre 2019		
Formulaire 6-K	Page de couverture	1 à 2
	Communiqué de presse	3 à 4
	Signatures	5
Formulaire 6-K du 3 février 2020		
Formulaire 6-K	Page de couverture	1 à 2
	Communiqué de presse	3 à 5
	Signatures	6
Formulaire 6-K du 7 février 2020		
Formulaire 6-K	Page de couverture	1 à 2

	Communiqué de presse	3 à 6
	Signatures	7
Formulaire 6-K du 13 février 2020		
Formulaire 6-K	Page de couverture	1
	Note Explicative	2
	Déclarations prospectives	2
	Différences entre le Groupe et la Banque	3 à 4
	Banque - Données financières sélectionnées	4 à 5
	Annexes	6
	Signature	7
Annexe au Formulaire 6-K du 13 février 2020 (Rapport du 4^{ème} Trimestre 2019 de Credit Suisse)		
	Page de couverture	8
	Indicateurs clés	9
	Credit Suisse	10 à 16
	Swiss Universal Bank	17 à 23
	International Wealth Management	24 à 30
	Asia Pacific	31 à 36
	Global Markets	37 à 39
	Investment Banking & Capital Markets	40 à 42
	Corporate Center	43 à 45
	Actifs sous gestion	46 à 47
	Indicateurs financiers additionnels	48
	Informations importantes	49
	Annexe	50 à 61
Formulaire 6-K du 19 mars 2020		
Formulaire 6-K	Page de couverture	1 à 2
	Communiqué de presse Tout le document sauf pour les phrases “To listen, please register at the below link: https://streamamg.wixsite.com/efconference2020 ” et “Further information about Credit Suisse can be found at www.credit-suisse.com ”.	3 à 5
	Signatures	6

Formulaire 6-K du 25 mars 2020			
Formulaire 6-K	Page de couverture	1 à 2	
	Communiqué de presse	3-5 7	
	Signatures	8	
Formulaire 20-F du 25 mars 2020			
Formulaire 20-F	Définitions	6	
	Sources	6	
	Mise en garde concernant les informations prospectives	6	
	Partie I	7 à 11	
	Partie II	12 à 13	
	Partie III	13	
Annexe au Formulaire 20-F du 25 mars 2020 (Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse)			
	Indicateurs clés	18	
I	Informations sur la Société	Credit Suisse en bref	30
		Stratégie	31 à 35
		Divisions	36 à 43
		Réglementation et supervision	44 à 60
		Facteurs de risque	61 à 70
II	Analyse de la situation opérationnelle et financière	Environnement opérationnel	72 à 64
		Credit Suisse	75 à 85
		Swiss Universal Bank	86 à 92
		International Wealth Management	93 à 99
		Asia Pacific	100 à 106
		Global Markets	107 à 109
		Investment Banking & Capital Markets	110 à 112
		Corporate Center	113 à 115
		Actifs sous gestion	116 à 118
Principales estimations comptables	119 à 124		
III		Gestion des liquidités et des financements	126 à 133

	Trésorerie, Risque, Bilan et Hors bilan	Gestion du capital	134 à 152
		Gestion des risques	153 à 191
		Bilan et hors bilan	192 à 194
IV	Gouvernance d'entreprise	Aperçu	196 à 200
		Actionnaires	200 à 205
		Conseil d'Administration	206 à 227
		Directoire	228 à 237
		Informations supplémentaires	238 à 240
V	Rémunération	Rémunération du Directoire	246 à 253
		Rémunération du Groupe	254 à 262
		Rémunération du Conseil d'Administration	263 à 267
		Système de rémunération	268 à 271
		Gouvernance des rémunérations	272 à 273
		Rapport du Commissaire aux Comptes	274
VI	Etats financiers consolidés – Credit Suisse Group	Rapport du Cabinet d'Experts- Comptables Indépendant	277 à 280
		Etats financiers consolidés, y compris:	281 à 421
		Comptes de résultats consolidés	281
		Etats consolidés du résultat global	281
		Bilans consolidés	282 à 283
		Etats consolidés des variations des capitaux propres	284 à 285
		Etats consolidés des flux de trésorerie	286 à 287
		Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	287
		Notes relatives aux états financiers consolidés, y compris:	288 à 421
		Synthèse des principales méthodes comptables	288 à 296
		Litiges	396 à 407
		Comptes de résultats consolidés et simplifiés	411 à 413
		Etats consolidés et simplifiés du résultat global	411 à 413

		Bilans consolidés et résumés	414 à 415
		Etats consolidés et simplifiés des flux de trésorerie	416 à 418
		Contrôles et procédures	422
		Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant	423 à 424
VII	Etats financiers de la société mère – Credit Suisse Group	Rapport du Commissaire aux Comptes	427 à 429
		Etats financiers de la société mère, y compris:	430 à 441
		Compte de résultat	430
		Bilans	430
		Notes relatives aux états financiers	431 à 440
		Proposition d'utilisation du bénéfice au bilan et de la répartition du capital	441
VIII	Etats financiers consolidés – Credit Suisse (Bank)	Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant	445 à 448
		Etats financiers consolidés, y compris:	449 à 523
		Comptes de résultats consolidés	449
		Etats consolidés du résultat global	449
		Bilans consolidés	450 à 451
		Etats consolidés des variations des capitaux propres	452 à 453
		Etats consolidés des flux de trésorerie	454 à 455
		Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	455
		Notes relatives aux états financiers consolidés	456 à 523
		Contrôles et procédures	524
		Rapport du Cabinet d'Experts-Comptables Indépendant	525 à 526
IX	Etats financiers de la société mère – Credit Suisse (Bank)	Rapport du Commissaire aux Comptes	529 à 533
		Etats financiers de la société mère, y compris:	534 à 572
		Compte de résultat	534
		Bilans	535
		Opérations hors bilan	535 à 536

		Tableau de variation des capitaux propres	536
		Notes relatives aux états financiers	537 à 566
		Proposition d'affectation des réserves et des bénéfices	567
X	Informations supplémentaires	Informations statistiques	570 à 581
		Autres informations	582 à 586
Annexe	Informations sélectionnées sur cinq ans		588 à 589
	Liste d'abréviations		590 à 591
	Glossaire		592 à 595
	Taux de conversion des devises étrangères		597
	Mise en garde concernant les informations prospectives		599
<u>Formulaire 6-K du 9 avril 2020</u>			
<u>Formulaire 6-K</u>	<u>Page de couverture</u>		<u>1 à 2</u>
	<u>Communiqué de presse</u> <u>Tout le communiqué sauf les phrases "An updated AGM invitation reflecting the adjusted dividend proposal and further information can be found at www.credit-suisse.com/aggm" et "Further information about Credit Suisse can be found at www.credit-suisse.com".</u>		<u>3 à 5</u>
	<u>Signatures</u>		<u>6</u>
<u>Formulaire 6-K du 23 avril 2020</u>			
	<u>Page de couverture</u>		<u>1</u>
	<u>Note Explicative</u>		<u>2</u>
	<u>Déclarations prospectives</u>		<u>2</u>
	<u>Différences entre le Groupe et la Banque</u>		<u>3 à 4</u>
	<u>Banque - Données financières sélectionnées</u>		<u>4 à 5</u>
	<u>Annexes</u>		<u>6</u>
	<u>Signature</u>		<u>7</u>
<u>Annexe au Formulaire 6-K du 23 avril 2020 (Rapport du 1er Trimestre 2020 de Credit Suisse)</u>			
	<u>Page de couverture</u>		<u>8</u>
	<u>Indicateurs clés</u>		<u>9</u>
	<u>Credit Suisse</u>		<u>10 à 16</u>
	<u>Swiss Universal Bank</u>		<u>17 à 22</u>

	<u>International Wealth Management</u>	<u>23 à 29</u>
	<u>Asia Pacific</u>	<u>30 à 35</u>
	<u>Global Markets</u>	<u>36 à 38</u>
	<u>Investment Banking & Capital Markets</u>	<u>39 à 41</u>
	<u>Corporate Center</u>	<u>42 à 44</u>
	<u>Actifs sous gestion</u>	<u>45</u>
	<u>Indicateurs financiers additionnels</u>	<u>46</u>
	<u>Informations importantes</u>	<u>47</u>
	<u>Annexe</u>	<u>48 à 58</u>

3. **Modifications apportées à la section "Informations Générales" du Prospectus de Base :**

La section intitulée "Informations Générales" dans le Prospectus de Base est modifiée l'ajout en bleu et la suppression ~~en rouge~~ des informations suivantes dans la sous-section "Informations sur les tendances et changements significatifs" à la page 567 du Prospectus de Base :

"En dehors de l'incertitude relative à l'impact du virus Covid-19 mentionnée dans la section Facteurs de Risque telle que modifiée par le Cinquième Supplément, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de CS et de ses filiales consolidées depuis le 31 décembre 2019.

~~En dehors de l'incertitude relative à l'impact du virus Covid-19 mentionnée dans la section Facteurs de Risque du présent Cinquième Supplément, il n'y a eu aucun changement significatif de la situation financière de CS et de ses filiales consolidées depuis le 31 décembre 2019~~ 31 mars 2020.

Se reporter à la section "Facteurs de Risque" aux pages 43 à 52 (pages 61 à 70 du PDF) du Formulaire 20-F du 25 mars 2020 auquel est annexé le Rapport Annuel 2019 de Credit Suisse, à la section "Facteurs de Risque" aux pages 46 à 55 (pages 68 à 77 du PDF) du Rapport Annuel 2018 de Credit Suisse, lequel est en annexe du Formulaire 20-F du 22 mars 2019, et à la section "Facteurs de Risque" du Prospectus de Base pour connaître les facteurs de risque susceptibles d'impacter les résultats futurs ou la situation financière de CSG et de ses filiales consolidées."

RESPONSABILITE DU SIXIEME SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du présent Sixième Supplément au Prospectus de Base

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Sixième Supplément sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa Succursale de Londres

One Cabot Square
London E14 4QJ
Royaume-Uni

Dûment représenté par:

Julien Bieren

en sa qualité de signataire autorisé

et

Olivier Charhon

en sa qualité de signataire autorisé

le 29 avril 2020



Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ("AMF"), notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'AMF a apposé le visa n° 20-170 en date du 29 avril 2020 sur le présent Sixième Supplément. Le Prospectus de Base, tel que complété par le Premier Supplément, le Deuxième Supplément, le Troisième Supplément, le Quatrième Supplément, le Cinquième Supplément et par ce Sixième Supplément ne peut être utilisé pour les besoins d'une transaction financière que s'il est complété par des Conditions Définitives. Il a été préparé par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas authentification par l'AMF des documents comptables et financiers présentés. Ce visa a été accordé sous réserve de publication des Conditions Définitives conformément aux dispositions de l'article 212-32 du Règlement Général de l'AMF, définissant les termes des titres émis.